

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MONTBIZOT

Séance du 2 mai 2016

An deux mil seize

Le deux mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain BESNIER, Maire

Étaient présents : Alain BESNIER, Laurent CAURET, Eugène BESNARD, Stéphanie GUYON, Roger CHANTELOUP, Laurent BOBOUL, Julie VIOT, Richard MAREAU, Brigitte GAINARD, Pascale SOUDÉE, Samuel BONNEAU, Yannick REBRÉ, Cyril COUTARD, Eric VÉRITÉ

Absents excusés : Catherine LUSSEAU-PORCHER, Jocelyne PICHON, François MADEC, Caroline ÉVRARD, Stéphanie TURPIN

Mme Brigitte GAINARD a été nommée secrétaire de séance

Convocation :
28/04/2016

ORDRE DU JOUR :

Ouverture de poste : adjoint technique principal 1ère classe

Ouverture de poste : adjoint technique principal 2ème classe

Convention temporaire : avenant (station GPS)

MOE Rue des Forges : choix de l'entreprise

RASED 2016 Participation des communes

Travaux accessibilité mairie : mode de passation du marché

Travaux aménagement de voirie rue des Forges : mode de passation du marché

DIVERS

Vente 8 rue Paillard Ducléré

Révision du Plan local d'urbanisme : présentation d'un diaporama présentant l'évolution de la commune et évolution du dossier

Pouvoir de vote :

Catherine LUSSEAU-PORCHER donne son pouvoir à Pascale SOUDEE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 28 avril dernier, M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut valablement délibérer même si le quorum n'est pas atteint, et ce, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT. M. Le Maire procède à l'appel des présents. Il donne lecture du procès-verbal du 28 avril 2016.

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal transcrit à l'issue de la réunion du 24 mars dernier. Il n'émet aucune observation particulière et décide, à l'unanimité de ses membres, de l'adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à compter du 01/06/2016, sans offre d'emploi et de laisser vacant le poste d'adjoint technique principal 2ème classe. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**OUVERTURE D'UN
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE PPAL 1ère
CLASSE**

2016-022

**OUVERTURE D'UN
POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE PPAL 2ème
CLASSE**

2016_023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à compter du 01/01/2016, sans offre d'emploi et de laisser vacant le poste d'adjoint technique 1ere classe. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**CONVENTION D'OCCU-
PATION TEMPORAIRE**

Station GPS

2016_024

M. Le Maire rappelle la délibération du 13 février 2010 concernant la mise à disposition temporaire d'une partie de ces locaux afin que la société GEODATA puisse installer une antenne GPS sur la mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de fixer les conditions d'occupation de la façon suivante :

- la convention est conclue pour un an à compter du 01/10/2016
- La société « GEODATA DIFFUSION SAS » versera une indemnité de 310 € HT.
- Le montant de la redevance sera révisé tous les ans en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**MOE
RD 47 ET VC 2
Choix de l'entreprise**

2016_025

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a procédé à une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre pour faire réaliser les travaux de voirie de la RD47 et VC n°2. Il donne lecture du rapport d'analyses établi après l'ouverture des plis.

Au vu du rapport d'analyses, le Conseil Municipal décide de retenir, à l'unanimité, la société SODEREF, sise à Saint-Saturnin (Sarthe) pour un montant de prestation de 20 972.95 € HT et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

**RASED
Participation
des communes
2016**

2016_026

Après avoir examiné le bilan du RASED (réseau d'aide spécialisé de l'enfance en difficulté) de l'année 2015, le Conseil Municipal, après avis des communes concernées lors de la réunion du 29 mars dernier, fixe à 126€ par classe la participation des communes rattachées au RASED en 2016 soit 69 classes :

SIVOM/Ballon et St Mars :	9x126	1134 €
Courceboeufs :	4x126	504 €
Montbizot :	10x126	1260 €
Ste Jamme sur Sarthe:	10x126	1260 €
St Jean d'Assé :	10x126	1260 €
Ste Sabine:	5x126	630€
SIVOS Souillé/La Guierche :	7x126	882€
Joué l'Abbé :	6x126	756 €
Souigné Sous Ballon :	6x126	756€
Teillé :	2x126	252 €

Ce qui représente un total de 8 694 €. Montbizot compte 10 classes, la recette inscrite au budget sera de 7 434 € .

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à ces participations.

**MISE EN
ACCESSIBILITE MAIRIE
Procédure selon MAPA**

2016_027

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, que les travaux de mise en accessibilité de la mairie seront effectués cet été.

Pour le choix des entrepreneurs, la commune effectuera une consultation en suivant une procédure adaptée.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

TRAVAUX VOIRIE
Rue des Forges
RD47 et VC2
Mode de passation

2016_028

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder à une consultation selon la procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie de la Rue des Forges et du Carrefour des Croix de Montigné et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Arrivée de Mme Stéphanie GUYON

BAIL COMMERCIAL
3 rue Albert Lucas

2016_029

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rédiger un bail commercial avec un notaire pour le contrat de location du local situé au 3 Rue Albert Lucas. Il précise que le coût de rédaction de l'acte s'élève à 600 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- d'autoriser M. Le Maire à signer un nouveau bail commercial avec M. GOULLENCOURT, dont les frais seront pris en charge moitié par le bailleur et moitié par le locataire, aux termes d'un acte à recevoir par Me TESSIER, notaire à Beaumont sur Sarthe, aux conditions suivantes :

- Le loyer mensuel s'élève à 209.17 €,
- Le loyer est payable d'avance mensuellement au plus tard le 20 de chaque mois,
- Prise en charge par le bailleur des travaux du plan d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- La taxe foncière éventuellement due ne sera pas à la charge du preneur,
- d'autoriser M. Le Maire à intervenir à l'acte de cession de fonds artisanal de coiffure pour agréer le nouveau locataire.

SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS

2016_030

M. CAURET informe le Conseil Municipal que la Commune avait souhaité participer à hauteur de 500 € maximum pour le 160ème anniversaire de la création de la ligne Le Mans-Alençon. Une animation est prévue à la mairie de Montbizot du 3 au 5 mai (jour du marché du Terroir).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de verser la somme de 450 € à l'association « Club des Modélistes Ferroviaire du Maine », sise 4 Rue Gréco au Mans et autorise M. Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette subvention.

DIVERS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Travaux pluvial : rue du Vieux Tertre et rue des Forges. Des boîtes de raccordement ont du être ajoutées par rapport à l'estimatif initial. Un point sera fait avec SAFEGE qui assure la prestation d'ingénierie et GT Canalisation, société qui fait les travaux.
- Logement 8 Rue Paillard Ducléré : Le service des Domaines a déterminé la valeur vénale du logement à 145 000 € loué et à 160 000 € libre d'occupation. Il est rappelé que le locataire actuel a donné son préavis au 15 mai prochain et que le bas est libre suite au départ du Dr DEMOLLIENS. Ce

dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

Démission d'un agent : Mme la gérante de l'agence postale vient d'informer la mairie qu'elle démissionnait de son poste suite à la demande de reculer ses congés d'une semaine afin que l'agence postale ne soit pas fermée fin juillet pendant une semaine. M. Le Maire rappelle que la collectivité a une mission de service public à assurer. Une note sera également transmise au personnel du secrétariat pour rappeler les dates de remise des congés afin que le planning soit étudié en amont. Il s'avère, en effet, que certains agents tardent pour donner leurs souhaits.

Mariage du 28 mai prochain : M. Le Maire a le regret d'informer qu'il est absent de la commune le dernier week-end de mai et qu'il ne pourra assurer cette célébration. Il s'avère que les adjoints ne sont pas disponibles. Par conséquent, il est demandé à un conseiller municipal d'officier à titre exceptionnel. M. Yannick REBRE, étant disponible, veut bien se charger de cette mission. Un arrêté sera pris par M. Le Maire. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec cette décision.

TOUR DE TABLE

Laurent CAURET :

- Feu d'artifice du 13 juillet organisé conjointement par les communes de Ste Jamme sur Sarthe et Montbizot sur la levée. Est retenue la société Plein Ciel pour la somme de 4 066.66 € TTC. le coût est réparti au nombre d'habitants par commune.
- Site Internet : la commission s'est réunie le 23 avril dernier. La plupart des corrections ont été faites. Une relance sera faite aux associations qui souhaitent présenter leur structure. Un courrier établi sur le même principe sera envoyé aux artisans. la commission bulletin se réunira les 10 mai et 7 juin prochain à 20h30.
- budget supplémentaire : la maquette sera présentée aux élus le 13 juin prochain à 20h30.

Eugène BESNARD :

- Les travaux de la voie douce sont en cours. Des photos ont été envoyées aux élus pour informations.
- Travaux « Rue des Forges » : les travaux d'éclairage public sont en cours de réalisation. Une partie de l'éclairage est en fonctionnement. Il reste France Telecom à intervenir pour l'effacement des réseaux.

Cyril COUTARD :

- M. COUTARD souhaite intervenir concernant l'ascension de certains enfants sur le toit du préau (CM du 24 mars dernier). Il souhaite savoir comment les enfants peuvent accéder sur le toit. Il semble, en effet, nécessaire de pouvoir identifier les possibilités d'accès afin d'y remédier car, outre le danger que cette situation peut engendrer, il s'avère également que la responsabilité de la commune peut être engagée.
- dossier accessibilité « Le Paradge » et « Bea Clean ». M. COUTARD propose son aide pour aider les commerçants à remplir leur dossier d'accessibilité. (03/05/2016 à 17h30)

Stéphanie GUYON :

- Dans le cadre de l'organisation des TAP, certains intervenants vont changer car il semble indispensable de pouvoir varier les activités. Les demandes de devis sont en cours ainsi que le planning d'organisation.

- Une réunion concernant la rédaction du cahier des charges pour le choix de la structure se tiendra le 3 mai. Plusieurs ont déjà été visitées.

Concernant Montbizot, 3 lieux sont possibles pour l'implanter :

- le haut du parking de l'école (trop près des futurs lotissements)
- Base de loisirs : trop éloignées du centre bourg
- Bas de l'école en lieu et place du terrain de basket : solution retenue en sachant qu'elle sera accessible en dehors des temps scolaires.

Pascale SOUDEE :

rappelle que le 30ème anniversaire du Marché du Terroir se tiendra jeudi 5 mai et qu'une exposition se tiendra dans la salle du Conseil pour le 160ème anniversaire de la Ligne SNCF Le Mans-Alençon.

au fil des dossiers

Organisation du 8 mai :

Samedi 7 mai à 14h00 : RDV pour préparer la salle polyvalente (prévoir 80 couverts) puis mise en place du vin d'honneur du 8 mai à la cantine (pas de clé en mairie)

Prévenir Mme BLANCHET de laisser les placards ouverts.

CD72 : demande de subvention pour les enrobés.

La commune vient de recevoir un courrier de refus concernant la demande de participation financière pour le tapis de roulement de la rue des Forges. Les travaux sont prévus par le Département en 2021. Le Conseil Municipal décide de limiter les travaux d'aménagement de voirie aux trottoirs et d'attendre 2021.

Extension cantine scolaire : une réunion de la commission en charge des travaux bâtiments est prévue le 6 juin prochain pour évoquer l'extension de la cantine scolaire.

Plafonnier leds salle du Conseil : Suite à l'essai réalisé lors de la réunion du Conseil Municipal, il est décidé d'ouvrir un compte chez « REXEL » et de solliciter un devis d'acheter le plafonnier testé.

ESTIM : Assemblée Générale le jeudi 12 mai prochain (informer Mme PICHON)

FCTVA : Modifications concernant le FCTVA qui s'appliquera également aux dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments et de la voirie à compter du 1er janvier 2016 (impact sur le FCTVA de 2017). Une imputation de recettes en section de fonctionnement sera créée.

Bornage terrain DESPRES : Un bornage en limite du domaine public (rue du maréchal Leclerc) se tiendra le mardi 10 mai à 9h00. Les frais seront pris en charge par la mairie (450 €).

Salle du Pont d'Orne :

Des tables et des chaises ont été commandées (1573.80 € TTC) ainsi que de la vaisselle (383.54 € TTC) pour compléter à hauteur de 50 personnes.

Matériel pour le service technique :

L'ADEME et la MNT ont répondu négativement pour une aide financière sur le matériel électrique. Une demande avait été faite à l'ADEME au titre des aides en faveur du développement durable, à la MNT sur la prévention des risques psychosociaux. A ce jour, pas de réponse concernant la demande auprès de la CPAM (service prévention).

Personnel communal :

Demande de réunions de commission RH dès la rentrée pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire au 1er janvier 2017.

Suite à la réunion des assistants de prévention du 22 avril dernier, le Conseil Municipal prend connaissance que les vêtements de travail achetés par la mairie doivent également être entretenus par l'employeur. Il appartient donc à la collectivité de fournir un lave-linge et sèche-linge aux ateliers techniques ou de faire procéder au lavage par un prestataire. Les agents n'ayant fait aucune demande, il est décidé d'attendre.

Fin de séance 22h30

La prochaine réunion se tiendra le 25 mai à 20h30

Alain BESNIER

Laurent CAURET

Jocelyne PICHON
/

Eugène BESNARD

Stéphanie GUYON

François MADEC
/

Eric VERITE

Brigitte GAINARD

Roger CHANTELOUP

Yannick REBRE

Julie VIOT

Catherine PORCHER
Pouvoir à Pascale SOUDEE

Pascale SOUDEE

Caroline EVRARD
/

Samuel BONNEAU

Stéphanie TURPIN
/

Richard MAREAU

Laurent BOBOUL

Cyril COUTARD